



Mairie de Pizay
799 route de Bourg-en Bresse
01120 PIZAY
Téléphone : 04 78 06 15 93 - -mail : ville-pizay@wanadoo.fr

Convention de location de la salle des fêtes

Entre :

La commune de Pizay, propriétaire et gestionnaire de la salle des fêtes, représentée par son Maire, d'une part,
Et

Madame - Monsieur : d'autre part

Domicilié(s) :

Tel :

Mail :

Date :

Objet de la location :

	Montant		Banque N° de chèque
Location	430 €		
Caution	1 000 €		
Caution pour : ❖ Nettoyage salle et parties communes mal fait, ❖ Tri des ordures ménagères non fait, ❖ Enlèvements des mégots devant le parvis	200 €		

Les chèques sont établis à l'ordre du **Trésor Public**

Le locataire est tenu de fournir une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile et les dommages aux biens loués, elle doit être remise lors de la signature du contrat.



Mairie de Pizay
799 route de Bourg-en Bresse
01120 PIZAY
Téléphone : 04 78 06 15 93 - -mail : ville-pizay@wanadoo.fr

Règlement intérieur

Article 1 : GENERALITES

La capacité d'accueil est de 70 personnes pour un repas et de 100 personnes pour un vin d'honneur ou autre événement familial ne nécessitant pas de places assises. La capacité comprend le public et le personnel.

La location comprend la mise à disposition des tables, chaises, coin cuisine et de ses équipements électroménagers.

Article 2 : RESPONSABILITES

La commune dégage sa responsabilité de tout accident, vol ou dommage sur les biens et personnes de quelque origine que ce soit.

Le locataire s'engage à prendre à sa charge tout dommage survenu aux biens mobiliers ou immobiliers à l'intérieur de la salle et dans l'environnement immédiat

La commune met à disposition des poubelles de tri dans les locaux et pour le verre dans les containers qui se trouvent devant le local Pompiers (Voir affiche présente dans la cuisine).

Article 3 : SECURITE

Le locataire s'engage à faire respecter l'ordre pour assurer la bonne tenue de la manifestation envers les tiers, les participants et les biens.

Le locataire s'engage à respecter la sécurité, notamment en ce qui concerne l'accessibilité des issues de secours et des extincteurs.

Le stationnement des véhicules devant la salle est strictement interdit.

Les locaux sont non-fumeurs.

Article 4 : HORAIRES

Les manifestations sont autorisées jusqu'à deux heures.

Le locataire fera en sorte d'interdire toutes activités bruyantes extérieures à partir de 22 heures



Mairie de Pizay
799 route de Bourg-en Bresse
01120 PIZAY
Téléphone : 04 78 06 15 93 - -mail : ville-pizay@wanadoo.fr

Article 5 : ETAT DES LIEUX

Remise et retour des clés :

La remise des clés s'effectuera la veille de la date de location et le retour, soit le jour même de la location ou soit le lendemain sur rendez-vous, avec la personne qui aura fait l'état des lieux de rentrée.

Un état des lieux contradictoire sera établi à la remise et restitution des clés.

La salle doit être rendue propre (balayée et lavée), ainsi que les couloirs de circulation, l'ascenseur, l'escalier, les sanitaires, l'entrée de la mairie sans oublier le parvis.

Les tables et chaises seront lavées et rangées tel qu'elles étaient lors de la remise des clés.

Article 6 : TARIFS

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la remise à disposition des locaux.

Article 7 : AUTORITE

Le Maire est habilité à juger de l'opportunité de la location ou à intervenir pour interrompre une manifestation présentant un danger public ou une nuisance pour le voisinage.

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions et s'engage à les respecter.

Fait à Pizay le

Le locataire :

La mairie :

Ces informations sont recueillies et traitées par la Commune de Pizay dans le cadre de la conclusion du contrat de location de la salle des fêtes. Seule la Commune de Pizay est destinataire des données.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, vous opposer ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou à la portabilité de vos données en nous contactant à l'adresse dpo.ville-pizay@orange.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL